

Communauté De Communes Des Loges
54 Rue du Clos Renard
45110 Châteauneuf-sur-Loire

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Projet d'extension d'une ICPE soumise à autorisation pour une activité d'entrepôt et de
logistique exploitée par la SCI 5A IMMOBILIERE

A l'attention de Monsieur Frédéric Mura, Président,

Monsieur Le Président,

La Société SCI 5A IMMOBILIERE, envisage de réaliser une extension de son entrepôt
situé rue Aristide Briand au sein de la ZAC des Loges de la commune de FAY-AUX-
LOGES. Cette extension s'implante sur des parcelles nouvelles au regard du site existant
et soumet l'ensemble de l'installation à autorisation environnementale.

Ce projet fera l'objet d'une demande de permis de construire et d'une demande
d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement.

Dans le cadre d'une demande d'autorisation d'exploiter, la réglementation prévoit de
solliciter l'avis du Président de l'établissement public de coopération intercommunale
compétent en matière d'urbanisme concernant l'arrêt définitif du site. En effet, le Code de
l'Environnement stipule qu'à la demande d'autorisation, l'exploitant doit joindre « *la
proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise
à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis [...] du maire ou du président de l'établissement
public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme* ».

Le présent avis est ainsi sollicité par la Société SCI 5A Immobilière et concerne la remise
en état du site en cas d'arrêt des activités associées à l'activité d'entrepôt de logistique
sur la commune d'FAY-AUX-LOGES (45).

En cas de cessation d'activités totale sur le site et conformément à la réglementation en
vigueur, l'exploitant SCI 5A IMMOBILIERE procédera à l'arrêt total des installations et à
leur démantèlement, à l'élimination des déchets par des filières agréées et à la mise en
sécurité du site notamment vis-à-vis du risque incendie et explosion.

Une remise en état du site tel qu'il a été exploité sera faite lors de la cessation d'activité sur la base de l'état initial des sols établi avant la mise en exploitation du site.

Il est ainsi projeté de conserver pour ce site un usage à vocation industrielle ou compatible avec les prescriptions du règlement d'urbanisme en vigueur en cas de cessation définitive de l'activité.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre votre avis sur cet usage futur dans l'hypothèse d'une cessation d'activités et de nous confirmer la cohérence de cet usage avec le document d'urbanisme en vigueur, actuellement, et dans un avenir proche.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Président, nos salutations distinguées.

Le Gérant
Franck ALAINE



 Lettre Recommandée N°1A19340417324



TYPE DE LIVRAISON

Courrier remis contre signature



Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Étapes d'acheminement

DATES

samedi 23 juillet

jeudi 21 juillet

jeudi 21 juillet

jeudi 21 juillet

mercredi 20 juillet

mercredi 20 juillet

ÉTAPES

Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Votre envoi a été remis en lot au destinataire. Nous attendons la confirmation de sa réception.

Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.

Votre envoi est en cours d'acheminement vers le site de distribution.

Votre envoi est en cours d'acheminement vers le site de distribution.

Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.